

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0552/PR/EIN octroyant l'exconération de la taxe intérieure de consommation sur un véhicule.

n° 90-0552/PR/EIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
17 juin 1990

Numéro JO
n° 12 du 30/06/1990

Date du numéro
30 juin 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Est exonéré de la taxe intérieure de consommation TIC le véhicule Cadillac Fleetwood Limousine, d'une valeur de 11 295 000 FD importé par l'Armée nationale et destiné à Monsieur le Président de la République.